

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 mai 2026

Délibération n° DL-260519-057

**Conseil d'exploitation du Service Public Industriel et
Commercial « Energies renouvelables »**

Désignations des représentants

Date de la convocation :
13 mai 2026

Conseillers en exercice : 29
Présents : 26
Procurations : 3

Votants : 29

Pour : 24

Contre* : 5

(*Mme Manon STEMMELEN, M.
Stéphane FILLION, M. Charles
PICHERY, Mme Anaïs
BONDURAND et M. Mathieu
SYNOWIECKI du groupe
minoritaire « Saint-Sulpice
Demain ! »)

Vote à la majorité

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Stéphane BERGONNIER, Mme Laurence BLANC, M. Bernard CAPUS, Mme Nathalie MARCHAND, M. Denis DEMERSSEMAN, Mme Nadia OULD AMER, adjoints au Maire - Mme Muriel PHILIPPE, M. Cédric PALLUEL, M. Christian JOUVE, Mme Laurence ORCIVAL, Mme Marie-Claude DRABEK, M. Jean-Pierre CABARET, Mme Cyndie SOMPAYRAC, M. Christian RIGAL, Mme Amélie LACOMBE, M. Sébastien MOREAU, Mme Marie-Laure GUET, M. Stéphane MARLIAC, M. Alain OURLIAC, Mme Andrée GINOUX, M. Stéphane FILLION, Mme Manon STEMMELEN, M. Charles PICHERY, et Mme Anaïs BONDURAND Conseillers municipaux.

Excusés : Mme Bernadette MARC (procuration à Mme Laurence BLANC), M. André SIMON (procuration à Mme Hanane MAALLEM), et M. Mathieu SYNOWIECKI (procuration à M. Charles PICHERY).

Secrétaire de séance : Mme Nadia OULD AMER

A la demande de M. le Maire, Mme Hanane MAALLEM, Première Adjointe, informe l'Assemblée que par délibération n° DL-221214-0136 du 14 décembre 2022 le Conseil municipal a approuvé la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) et ses statuts.

Le Conseil d'exploitation de la régie « Énergies Renouvelables » est composé de sept représentants de la Commune, désignés par le Conseil municipal, conformément à l'article 5 des statuts du SPIC « Energies renouvelables ».

Le mandat des membres du Conseil d'exploitation prend fin en même temps que le mandat des élus du Conseil municipal.

Selon les dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le scrutin est secret, sauf si le Conseil municipal accepte à l'unanimité de voter à main levée.

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° DL-221214-0136 du 14 décembre 2022 portant création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) et d'un budget autonome « Energies Renouvelables » et approbation des statuts ;
- Vu l'article 5 des statuts du SPIC « Énergies renouvelables » ;
- Vu le renouvellement général des conseillers municipaux intervenu suite aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2026 ;

- Vu l'avis de la commission municipale « Administration générale, Prévention et Sécurité » du 11 mai 2026 ;
- Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des membres du Conseil d'exploitation « Energies renouvelables » ;
- Considérant les candidatures de M. Christian RIGAL, M. Alain OURLIAC, M. Bernard CAPUS, Mme Laurence BLANC, M. Denis DEMERSSEMAN, M. Jean-Pierre CABARET, Mme Nadia OULD-AMER et Mme Manon STEMMELEN ;
- Considérant la volonté à l'unanimité des membres présents de procéder au vote à main levée ;

DÉCIDE,

- De procéder, selon les dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection des membres du Conseil municipal appelés à siéger au sein de ladite commission.
- À l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret et de procéder alors à l'élection à main levée des sept membres parmi les conseillers municipaux :

Liste « Un Avenir ensemble pour Saint-Sulpice »	Liste « Saint-Sulpice Demain ! »
<ul style="list-style-type: none">- M. Christian RIGAL- M. Alain OURLIAC- M. Bernard CAPUS- Mme Laurence BLANC- M. Denis DEMERSSEMAN- M. Jean-Pierre CABARET- Mme Nadia OULD-AMER	<ul style="list-style-type: none">- Mme Manon STEMMELEN
Suffrages obtenus pour chaque candidat : 24 voix	Suffrages obtenus pour le candidat : 5 voix

- De déclarer élus, pour siéger au sein du Conseil d'exploitation « Energies renouvelables », les membres comme suit :
 - M. Christian RIGAL
 - M. Alain OURLIAC
 - M. Bernard CAPUS
 - Mme Laurence BLANC
 - M. Denis DEMERSSEMAN
 - M. Jean-Pierre CABARET
 - Mme Nadia OULD-AMER
- D'habiliter M. le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en application de cette délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Raphaël BERNARDIN

Le Secrétaire de séance,



Nadia OULD AMER

Délaï et recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.